

Gouvernement du Québec

Décret 1255-2024, 14 août 2024

CONCERNANT la désignation d'un juge coordonnateur de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 103 et 104 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le juge en chef de la Cour du Québec désigne parmi les juges de la Cour, avec l'approbation du gouvernement, dix juges coordonnateurs et, de la même manière, détermine la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1748-2022 du 23 novembre 2022, la désignation par la juge en chef de monsieur le juge José Rhéaume à titre de juge coordonnateur a été approuvée par le gouvernement, que son mandat se termine le 5 septembre 2024 et qu'il y a lieu, conformément à la demande du juge en chef, d'approuver à nouveau sa désignation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge coordonnateur, de monsieur le juge José Rhéaume, et que son mandat s'échelonne du 6 septembre 2024 au 5 septembre 2025.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83955

